Paul Lafargue le droit à la paresse

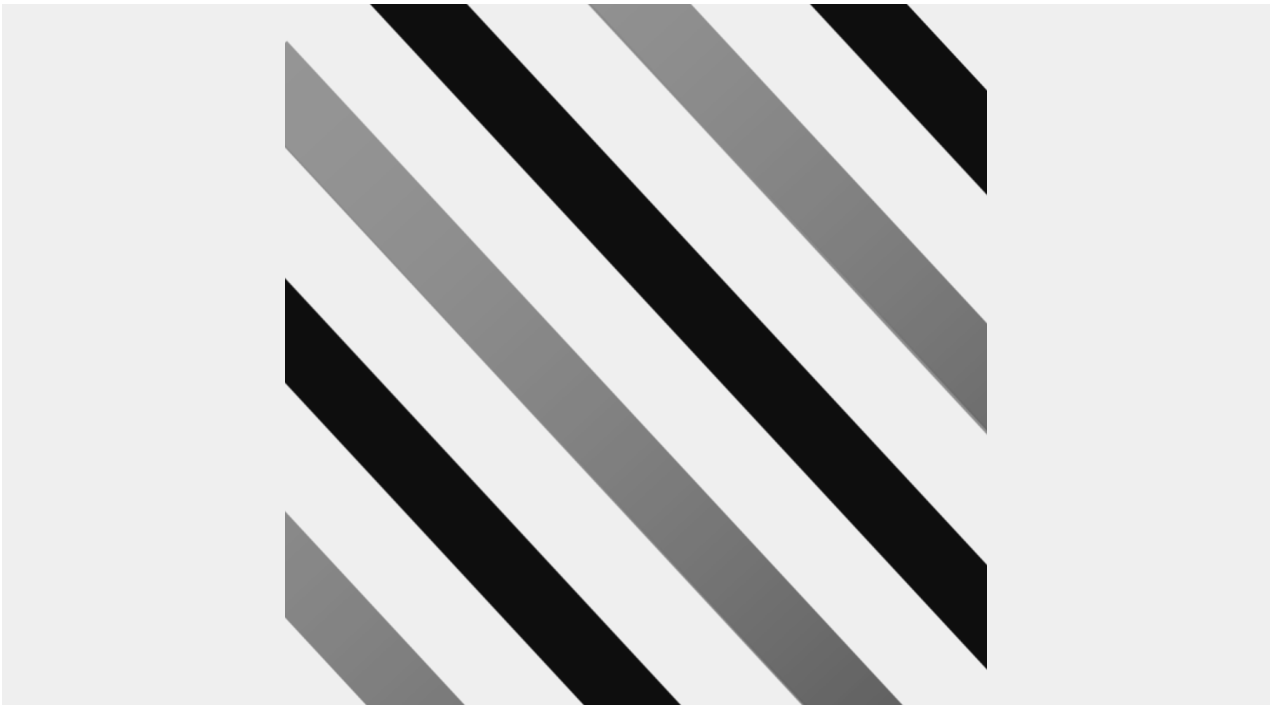

Dès le début du XXe siècle dans un texte demeuré célèbre, « Le droit à la paresse », Paul Lafargue, de manière un peu provocatrice, mettait en évidence les effets dévastateurs du travail aliénant. Nous sommes en 2016, et si, au regard du XIXe siècle, les conditions de travail des salariés ont évolué positivement au cours du XXe siècle, la réflexion de Lafargue n'en conserve pas moins une forte actualité. Du temps libre reste à conquérir pour avoir des loisirs et se cultiver, développer des relations amicales et sociales, se détendre, participer à la vie de la cité, exprimer sa créativité dans d'autres activités que le travail rémunéré, bref pour profiter de la vie.

Paul Lafargue le droit à la paresse : Réfutation du "droit du travail" de 1848 / Paul Lafargue – Paris : Conseil national de la Librairie du Parti Socialiste, 1910.

Cote brb3530 - BMP

https://pandor.u-bourgogne.fr/img-viewer/BMP/brb3530/viewer.html

Notes de bas de page :

Pour citer cet article :